

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 8^e jour du mois de janvier deux mille dix-huit (2018), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
- 2.2 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018

3 Période de questions - Parole à l'assemblée

4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été expédiés, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-01-01 Monsieur Caouette fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire relative aux prévisions budgétaires 2018 ainsi que le plan triennal immobilisation pour 2018,2019 et 2020 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

2018-01-02 CONSIDÉRANT la présentation du tableau du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Martine Frenette que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban adopte le plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, totalisant des dépenses d'investissement de 681 500\$ pour 2018, 30 000\$ pour 2019 et 230 000\$ pour 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

2.2 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018

2018-01-03 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a donné l'avis public pour la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2018, le 21 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code Municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, sauf en année d'élection que la municipalité a jusqu'au 31 janvier 2018 pour adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018, totalisant des dépenses fonctionnement de 2 096 455\$ et des dépenses d'investissement au montant de 658 500\$ pour l'exercice financier 2018, pour un grand total de 2 754 955\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

3 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Début: 19h50

Fin: 20h41

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-01-04 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que la séance soit levée à 20h44.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général et secrétaire-trésorier

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 9 janvier 2018.